



LE GOUVERNEMENT

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère d'État

N°3283

Entrée le 31.12.2025

Chambre des Députés

Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 14.01.2026

Président de la Chambre des Députés

(s.) Claude Wiseler

Luxembourg, le 02.01.2026

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 31 décembre 2025

Objet : Question parlementaire n° 3283 du 3 décembre 2025 de Monsieur le Député Laurent Mosar concernant « Directive sur la cybersécurité ».

Madame la Ministre,

En date du 3 décembre 2025, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe du Premier ministre, du Ministre des Finances et du Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au mercredi 14 janvier 2026 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Premier ministre

(s.) Luc FRIEDEN